

Rapport de minorité de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Balestra et consorts « Un engagement pour la Faraz »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission composée de :

Mesdames Margaretha Brüssow (LCVIL), Présidente,
 Gabrielle Heller (LV),
 Geneviève Pasche (LC),
Messieurs Etienne Balestra (PSDG),
 Romain Cornut (PLR) et
 Kurt Egli (PLR),
Madame Nathalie Demarta étant excusée,

s'est réunie le jeudi 30 juin 2022 à la Salle 2 de la Maison de Commune. Nous remercions MM. Alain Grangier, Conseiller municipal, et Yves Roulet, Chef du Service des Domaines et Bâtiments, pour les renseignements et explications fournis.

Nous soussignés, partageons totalement le souci de l'ensemble de la commission pour ce qui concerne l'évolution de notre commune, l'urgence climatique, la densification, la disparition d'espaces verts privés, ainsi que la perte de biodiversité sur son territoire. Néanmoins, nous aimerions attirer votre attention sur un autre phénomène inquiétant. En Suisse, la sédentarité entraîne chaque année 2900 décès prématurés, 2,1 millions de cas de maladies et des frais de traitement directs pour un montant de 2,4 milliards de francs. D'autre part, il faut souligner que la pratique d'une activité physique et les rencontres qui en découlent favorisent la cohésion sociale, à l'heure actuelle plus importante que jamais. Différents facteurs influencent le comportement en matière d'activité physique. Certains d'entre eux, comme les facteurs démographiques, nous échappent. D'autres, en revanche, tel que l'offre et l'accès à des infrastructures adaptées, peuvent être modifiés positivement par des mesures adéquates. Outre le sport à l'école, les clubs sportifs jouent un rôle important. Néanmoins, ils doivent disposer des installations nécessaires. L'engouement pour une pratique plus libéralisée du sport ces dernières années nécessite lui aussi de réfléchir à des installations d'activité physique en libre accès. Si notre commune a franchi un pas important avec l'inauguration de la nouvelle salle de sport triple, il est indéniable qu'elle est toujours sous-dotée en équipements sportifs.

Dans la discussion, un des commissaires a déploré le manque d'offres pour les adolescentes et adolescents. Dès lors, il faut justement relever que c'est à cet âge que les jeunes sont motivés pour suivre des entraînements réguliers et à partager une camaraderie saine dans un club. La parcelle visée, La Faraz RF 928, est, selon l'article 90 du PGA récemment adopté, en secteur destiné aux constructions,

installations et aménagements de sports et loisirs. Y sont notamment autorisés les vestiaires et les constructions publiques. Dans ce secteur sont également autorisés les constructions, installations et aménagements en lien avec la déchetterie.

Notre commune a la chance d'avoir pu réunir la grande partie de ses collèges au même endroit. Un avantage indéniable soulevé par plusieurs personnes lors de l'inauguration du nouveau collège Courbet il y a quelques semaines. Nous avons également la chance d'avoir dans un même périmètre la grande partie des installations sportives actuelles et, c'est souhaitable, avec le terrain de la Faraz, les futures. Un endroit desservi par trois lignes de bus, un accès aisé à pied et à vélo, pas trop excentré. Pensez aux enfants et jeunes qui se rendent à l'entraînement ou sur le lieu pour une compétition. Actuellement, vous y trouvez le football, le inline-hockey, un anneau d'athlétisme, le basket, le handball, une salle de pétanque et une salle de gymnastique fortement utilisée même en soirée. Quelles seront les besoins de demain ? Nul ne le sait, bien qu'une étude de l'évolution des membres des diverses sociétés locales ainsi que de la densité des infrastructures sportives actuelles au niveau régional pourrait nous donner de précieux renseignements quantitatifs. Cela dit, qui aurait parié en 1990 sur le Street-Hockey Club La Tour fondée en 1996. Société pionnière en sa matière sur la Riviera pour décrocher son premier titre de champion de Suisse en automne 2002, suivi de ceux de 2003 et 2004 ? En 2003, les Boélands ont même décroché le titre de Champion d'Europe ! ("Le IHC la Tour est champion d'Europe - Planète Hockey") Qui aurait parié il y 10 ans sur l'engouement actuel pour le football féminin ? Des stades de plusieurs dizaines de milliers de spectateurs pleins à craquer. Dans la foulée et profitant de l'engouement, le CS La Tour-de-Peilz débutera le championnat 2022 – 2023 avec sa première équipe féminine et nous souhaitons pour les filles dans la commune qu'il en résultera rapidement une véritable section féminine. On peut aussi ajouter le vélo sous toutes ces formes (VTT, BMX, vélocross etc.) qui jouit actuellement des faveurs des jeunes sans aucune piste spécifique et possibilité d'entraînement sur le territoire de notre commune.

La parcelle 928 est et reste hautement stratégique pour la commune et nous ne voulons pas qu'elle soit occupée sans réflexion large par un parc arboré où il sera difficile de construire si les besoins l'exigent. Malgré cette idée dans l'air du temps, une arborisation de la Faraz ne compensera jamais les îlots de chaleur qui se trouvent ailleurs dans la commune, tout comme les magnifiques Forêts du Jorat n'apporteront jamais une baisse de température et de l'ombre autour du pool muséal de Lausanne. Le terrain « volé » à nos jeunes sportifs disparaîtrait cependant pour toujours et un arbre planté ne peut pas s'abattre aussi facilement comme l'un des commissaires l'a laissé entendre. Un espace vert fonctionnel, à savoir des infrastructures réfléchies et aménagées en harmonie avec de la verdure, peut être envisagé. Mais la motion en l'état ne garantit pas qu'une quelconque installation puisse éventuellement voir le jour.

Nous sommes surpris de constater avec quelle précipitation les motionnaires veulent occuper ce terrain comme s'il s'agissait d'une verrue dans la commune qui coûte des millions au contribuable. N'oublions pas que la majorité des signataires de la motion soutenait au mois de juin 2020, donc il y a 27 mois seulement, l'implantation d'une caserne du Service de la Défense Incendie et de Secours, les services de Police Riviera, les services généraux ainsi que l'état-major de la protection civile (la police cantonale, l'ECA, ainsi que le ministère public auraient été également intéressés à rejoindre ce nouveau centre). A l'époque pas un mot de la densification, de la disparition d'espaces verts privés, de la perte de biodiversité sur notre territoire, en revanche on nous a fait miroiter une location annuelle d'env. CHF 1,4 million. A se poser la question si l'urgence climatique se négocie financièrement selon envie, mais au détriment des jeunes sportifs de notre commune. La commission ad-hoc qui s'était réunie à l'époque avait approuvé l'étude à l'unanimité, donc tous partis confondus. Seul une

intervention énergique d'un des deux soussignés de la présente, soutenu à l'époque par M. Gilbert Vernez (PS) a fait réfléchir le Conseil pour arriver à un rejet de l'idée par 41 voix contre 15.

Aujourd'hui rebelote, poussé par les mêmes personnes mais sous un prétexte différent, nous sommes à nouveau au point de départ. Aucun des signataires de la motion n'est connu dans les milieux sportifs de la commune et même régionaux. Les pratiquants ou membres d'associations savent que sport est synonyme de plaisir, de fraternité et d'intégration. En écrivant notre rapport, nous nous sommes rappelé le texte écrit par Pierre-Yves Maillard et paru le 3 juillet dernier dans « Le Matin Dimanche » en parlant de quinze jeunes footballeuses qui malgré 20 défaites sont restées ensemble jusqu'au bout. Mieux, leur exemple a donné envie à une douzaine de filles plus jeunes de se lancer aussi dans le foot. Mais pour que cela marche, il faut aussi que les autorités agissent, et il n'est pas sans rappeler que dans le système sportif suisse, ce sont bien les communes qui ont la charge de fournir les infrastructures nécessaires et qui servent ainsi de tremplin au développement d'un tissu social et sportif régional. Car c'est aussi et surtout sur les terrains, dans le sport, que se joue concrètement la bataille pour l'égalité et le respect. Il faut que les clubs aient les moyens d'accueillir ces filles, avec des infrastructures suffisantes et des éducatrices et éducateurs bien formés et correctement indemnisés. ("Quinze jeunes footballeuses et une initiative - PressReader") L'offre doit ainsi être adaptée comme elle a dû l'être à la suite de l'ordonnance de 1972 concernant la loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports étendant l'éducation physique obligatoire aux filles. Notre jeunesse mérite ce soutien et, après la crise Covid, elle en a urgemment besoin. ("Quinze jeunes footballeuses et une initiative - PressReader") Il ne faut pas qu'on lui enlève encore une parcelle à disposition pour des aménagements sportifs futurs, peu importe le sport et le type d'infrastructure.

Etant donné la situation hautement stratégique de ce terrain, nous souhaitons que la municipalité entreprenne dans les meilleurs délais une étude des besoins en matière d'aménagement de terrains et de la densité des installations sportives actuelles,

- a) au niveau communal,
- b) au niveau régional,

en prenant contact avec les clubs sportifs déjà implantés et en menant une enquête auprès des Boélands qui pratique librement de l'activité physique dans la commune.

Conclusions

Au terme de ce rapport de minorité, les auteurs, membres de la commission ad-hoc, vous proposent Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de refuser la prise en considération de la motion de M. Etienne Balestra et consorts « Un engagement pour la Faraz ».

Les auteurs du Rapport de minorité :

Romain Cornut

Kurt Egli